

**FFSA**  
FEDERATION FRANÇAISE DE SPORTS AUTOMOBILES

# 26<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire

## REGLEMENT PARTICULIER

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

**(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.**

***Toute autre information sera annexée au présent règlement.)***

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Haute Vallée de la Loire
Nom du Rallye :	<b>26<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Haute Vallée de la Loire</b>
Date :	12 et 13 juin 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	-La Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2, -Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2026, -Le Challenge de l'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire 2026.
Participation étrangère autorisée	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	26/R1062009 du 12/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	242 du 15/03/2026

#### ***Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation***

Nom :	<b><i>Pascal MAGNE</i></b>
Téléphone :	<b><i>06.89.49.30.45</i></b>
Mail :	<b><i>asahvl@orange.fr</i></b>

#### ***Comité d'Organisation***

Président :	Pascal MAGNE
Membres :	Valérie DUTRUEL, Christian GERBIER, Pierrick JOURDE, Christophe PASCAL, Vincent PERILLON, Rémi PEYRELON, Corentin REYMOND, Sylvain VAUCANSON
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Haute Vallée de la Loire – Place du Vallat 43150 Le Monastier sur Gazeille
Téléphone :	06.89.49.30.45
Mail:	asahvl@orange.fr
Permanence du Rallye :	Espace Culturel – Place du Vallat 43150 Le Monastier sur Gazeille
Lieu, date, horaire :	Vendredi 12 juin 2026, de 17h30 à 21h45 Samedi 13 juin 2026, de 07h30 à 21h30

#### ***Organisateur technique***

Nom :	ASA Haute Vallée de la Loire
Adresse :	Place du Vallat
Téléphone :	06 89 49 30 45
Mail :	asahvl@orange.fr

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa FFSA
Ouverture des engagements	Le lendemain de la réception du visa FFSA
Clôture des engagements	Lundi 1 juin 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	06/06/26
Distribution du Road-Book	Samedi 6 juin 2026 disponible sur le site de l'ASAHVL
Reconnaisances	Samedi 6 juin, dimanche 7 juin et vendredi 12 juin 2026 : de 9h00 à 18h00 les concurrents choisissent 2 dates
Vérifications administratives	Vendredi 12 juin 2026, de 17h30 à 21h30 Auberge Bin Vendud Cha Nous, 5 avenue Laurent Eynac 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Vérifications techniques	Vendredi 12 juin 2026, de 17h45 à 21h45 Chemin de la Gazeille (vers entrée Parc Fermé) 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Mise en place du parc de départ	Vendredi 12 juin 2026 à 17h45 Chemin de la Gazeille 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 12 juin 2026 à 20h45 PC du Rallye, Espace Culturel, Le Monastier-sur-Gazeille
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 12 juin 2026 à 22h30 Chemin de la Gazeille (vers entrée Parc Fermé) 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 12 juin 2026 à 22h30 Chemin de la Gazeille 43150 Le Monastier-sur-Gazeille (vers entrée Parc Fermé)
Briefing des pilotes	Briefing écrit remis aux vérifications administratives
Départ	Samedi 13 juin 2026 à 09h00 Chemin de la Gazeille 43150 Le Monastier-sur Gazeille
Résultats partiels	Samedi 13 juin 2026 à 13h14 Chemin de la Gazeille (vers entrée Parc Fermé) 43150 Le Monastier-sur Gazeille
Arrivée	Samedi 13 juin 2026 à partir de 20h06 Chemin de la Gazeille 43150 Le Monastier-sur Gazeille
Vérifications finales	Samedi 13 juin 2026 à partir de 20h06 Garage Eric VIGNE-43150 Le Monastier-sur Gazeille
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Samedi 13 juin 2026, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée. Chemin de la Gazeille (vers entrée Parc Fermé) 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
Remise des prix	Samedi 13 juin 2026, à l'issue de l'affichage du

	classement définitif Chemin de la Gazeille (vers entrée Parc Fermé) 43150 Le Monastier-sur-Gazeille
--	---

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Nicole FOREST	Lic. N° 1882
Commissaires Sportifs	Joëlle ALLEMAND	Lic N° 16382
	Armand AGOSTINHO	Lic N° 12775
	Jocelyne RENOUEVEL (Stagiaire)	Lic N°232384
Directeur de Course	Christophe ARSAC	Lic. N° 3591
Directeurs de Course Adjoints	Sullivan CAETANO	Lic N° 232714
	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic N° 22005
	Annie MALLET (Stagiaire)	Lic N° 48794
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Evelyne LAPALUS	Lic N°220330
	Christelle HABOUZIT	Lic N° 128356
Commissaire Technique responsable	Emeric PASCAL	Lic N° 37568
Commissaires Techniques adjoints	André BOIVIN	Lic N° 3572
	Laurent ROQUES	Lic N° 16814
	Gérard JOUVHOMME	Lic N° 51582
Médecin chef	Dimitri BOLOTNIKOV	
Chargés des relations avec les concurrents	Georges BEAL	Lic N° 2910
	Charles BOURDON	Lic N° 221401
Juges de fait	Cf à l'article 1.1 de la réglementation standard des rallyes	
Chargé des relations avec la presse	Martine CELLE	Lic. N° 196664
Chronomètres	Charlène VALLA	Lic. N°221537
	Yvan GAGNAIRE	Lic. N° 27680
Classement	ASA HVL	

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives auront lieu le **Vendredi 12 juin 2026, de 17h30 à 21h30, à l'Auberge Bin Vendus Cha Nous, 5 avenue Laurent Eynac, 43150 Le Monastier-sur-Gazeille**. Les vérifications techniques auront lieu le **Vendredi 12 juin 2026, de 17h45 à 21h45, Chemin de la Gazeille (entrée parc fermé), 43150 Le Monastier sur Gazeille**. Les remorques devront être stationnées sur le site spécialement prévu à cet effet, à savoir : Route de Laussonne, 43150 Le Monastier/Gazeille.

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2026, lors des vérifications techniques.

**L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :**

♣ Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)

- ♣ Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- ♣ Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- ♣ Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- ♣ Autres carburants à préciser

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 26<sup>ème</sup> Rallye régional de la Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement - qui peut être téléchargée sur le site de l'A.S.A. : <http://www.asa-hvl.fr> - dûment complétée, avant **le lundi 1 juin 2026 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner **l'adresse mail du pilote ou du copilote de façon lisible**.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Place du Vallat  
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE  
Tél. 04 71 03 81 72 – Mail : [asahvl@orange.fr](mailto:asahvl@orange.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **105** voitures maximum. Nombre pouvant évoluer en fonction du nombre d'engagés VHC, le nombre total d'engagés étant limité à 120 voitures pour les 2 rallyes (VHC et moderne)

**3.1.11.1P.** Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
- Une réduction de 15 € sera consentie aux équipages 50% ASA HVL
- Une réduction de 30 € sera consentie aux équipages 100% ASA HVL

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Une demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée de la photocopie du permis de conduire.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### 3.3P ORDRE DE DEPART :

Selon réglementation standard des rallyes 2026

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le carnet d'itinéraire est interdite. Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

#### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 144.690 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 km.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1-3-5	AVOUAC-LA PRADE	7,20 km
	ES 2-4-6	COLEMPCE-LE MONASTIER	6,10 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- samedi 6 juin 2026 de 9h à 18h00
- dimanche 7 juin 2026 de 9h à 18h00
- vendredi 12 juin 2026 de 9h à 18h00

Chaque pilote pourra choisir 2 jours maximum parmi ces 3 dates.

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir du samedi 6 juin 2026 sur le site internet de l'ASA Haute Vallée de la Loire.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le samedi 13 juin 2026 après l'arrivée du Rallye Chemin de la Gazeille (vers entrée Parc Fermé) 43150 Le Monastier-sur-Gazeille au Podium d'Arrivée. Les chèques seront envoyés par courrier dans la semaine suivant l'épreuve.

Prix :

<b>Scratch</b>	de 1 à 100 partants	+ de 100 partants
Premier	325€	360€
Deuxième	245€	270€
Troisième	165€	190€

<b>Classes</b>	de 1 à 4 partants	5 à 6 partants	7 à 9 partants	10 partants et +
Premier	170€	350€	350€	350€
Deuxième		100€	170€	170€
Troisième			50€	100€
Quatrième				50€

Coupe des Dames :

150 € au premier équipage 100% féminin.

Coupes :

Au minimum 1 coupe sera attribuée à chaque équipage primé.

2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la Remise des Prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.